

DÉPLACEMENTS, PRATIQUE

18E MARATHON DES ALPES-MARITIMES : CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Le 18e Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes traversera Antibes Juan-les-Pins dimanche 8 novembre

Publié le 03 novembre 2026

Le 18e Marathon des Alpes-Maritimes Nice-Cannes traverse Antibes Juan-les-Pins, ce dimanche 8 novembre 2026. Venez encourager les coureurs sur le parcours de 42,195 km tracé le long du bord de mer, de la Siesta jusqu'à Juan-les-Pins en passant par les Remparts et le Cap d'Antibes.

Pour la sécurité de tous, des restrictions de circulation et de stationnement sont prises dans la ville en amont et pendant l'événement.

CIRCULATION

DIMANCHE 8 NOVEMBRE DE 6H30 JUSQU'À LA RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES VOIES À LA CIRCULATION

La circulation des véhicules, y compris les cyclistes sur les aménagements qui leur sont réservés (à l'exception des véhicules de secours et véhicules techniques Ville d'Antibes ou spécialement accrédités à cette occasion) est interdite sur l'ensemble du parcours du marathon et sur les voies y débouchant

La réouverture progressive des voies à la circulation se fera sous l'autorité des services de police.

- RD 6098 Route du bord de mer
- Avenue du 11-Novembre côté Port Vauban
- Avenue de Verdun côté Port Vauban
- Porte Marine
- Rue Aubernon
- Rampe des Saleurs
- Promenade Amiral de Grasse
- Avenue Général Maizière
- Avenue Barquier
- Boulevard Maréchal Leclerc
- Rond-Point de l'Ilette, côté parking du Ponteil
- Boulevard James Wyllie, côté mer entre le rond-point de l'Ilette et l'accès au parking Ponteil (côté Salis)
- Boulevard James Wyllie, en totalité entre l'accès au parking Ponteil (côté Salis) et le boulevard de Bacon
- Boulevard de Bacon
- Boulevard de la Garoupe
- Boulevard Francis Meilland entre le carrefour Meilland/Garoupe et le carrefour Meilland/Kennedy
- Boulevard JF Kennedy
- Boulevard Maréchal Juin
- Boulevard Edouard Baudoin
- Avenue Maréchal Joffre entre le boulevard Beaudoin et le carrefour Joffre/Maupassant
- Avenue Guy de Maupassant entre l'avenue Maréchal Joffre et le carrefour Amiral Courbet
- Boulevard Charles Guillaumont
- Boulevard du Littoral jusqu'à la limite de la commune

Le parcours intégral du marathon est à retrouver sur le site de l'événementen cliquant ici

Les aires piétonnes des coeurs de ville (Vieil Antibes et Juan-les-Pins) seront activées dimanche 8 novembre de 6h30 à 15h et délimitées par des bornes escamotables. Voir les arrêtés municipaux concernant l'aire piétonne de la vieille ville et l'aire piétonne de Juan-les-Pins.

STATIONNEMENT

DU SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026 À 18H AU DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2026 À 15H

Le stationnement de tout véhicule ou engin est interdit, à l'exception des véhicules spécialement accrédités pour cette occasion et ceux d'interventions, pompiers, et services de police sur l'ensemble de l'itinéraire de la course et notamment les voies suivantes

- Parking de l'Europe
- La partie du parking de la Siesta appartenant à la Ville
- RD 6098 Route de bord de mer
- Avenue du 11-Novembre (des deux côtés)
- Esplanade d'accès au stade du Fort Carré
- Avenue de Verdun
- Place Malespine
- Place Massena devant l'Hôtel de Ville
- Rue Aubernon
- Place Audiberti
- Rampe des Saleurs, sur le parking en haut et à gauche de la rampe
- Rue du Revely
- Sur la place située entre le n°7 Promenade Amiral de Grasse et/vers son intersection rue des Arceaux
- Sur l'emplacement GIG GIC le long de la Promenade Amiral de Grasse avant l'accès à la place Mariejol
- Promenade Amiral de Grasse
- Jardin des Poètes
- Avenue Général Maizière jusqu'à l'avenue Barquier
- Avenue Barquier, dans la section comprise entre l'avenue Général Maizière et le boulevard Maréchal Leclerc
- Boulevard Maréchal Leclerc, y compris la contre-allée devant les commerces au niveau du giratoire de l'Ilette
- Boulevard James Wyllie
- Parking de la base nautique
- Boulevard de Bacon
- Boulevard de la Garoupe
- Boulevard Francis Meilland au niveau du carrefour Meilland/Kennedy/Garoupe/Beaumont
- Boulevard JF Kennedy
- Parking du Graillon, en totalité
- Boulevard Maréchal Juin
- Boulevard Edouard Baudoin, dans la section comprise entre l'avenue Georges Gallice et le boulevard Maréchal Juin
- Boulevard Edouard Baudoin dans la section comprise entre l'avenue Georges Gallice et la rue Jacques Leonetti
- Avenue Maréchal Joffre sur l'emplacement réservé au petit train touristique
- Avenue Guy de Maupassant, dans la section comprise entre l'avenue Maréchal Joffre et l'avenue Amiral Courbet
- Carrefour avenue Amiral Courbet / boulevard Charles Guillaumont
- Boulevard Charles Guillaumont
- Boulevard du Littoral

En cas de coup de mer, un itinéraire bis est prévu par la traverse des Nielles, le chemin des Nielles et le pas du Diable, en lieu et place du boulevard Maréchal Juin dans la section comprise entre la traverse des Nielles et le pas du Diable. Si les conditions météo ne permettront pas de prendre le parcours initial, la décision d'emprunter cet itinéraire bis sera prise samedi à 16h. Les interdictions de stationnement et de circulation s'appliqueront alors de la même manière que sur le reste du parcours dans Antibes Juan-les-Pins.

Retrouvez toutes ces restrictions ainsi que les dispositions particulières et les points de cisaillement du parcours dans l'arrêté municipal correspondant à l'événement.

CONSULTEZ ICI L'ARRÊTÉ MUNICIPAL

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes